

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2010

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie -- ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

1. Désignation de la **secrétaire de séance** : Mme BURGER Sylvie

2. Avis sur le projet de vente de la Synagogue de Wingersheim.

Le Maire informe les élus que par lettre du 22 octobre dernier la Préfecture du Bas-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de désaffectation et d'aliénation de la synagogue sise 10 rue de la Victoire par le Président du Consistoire Israélite du Bas-Rhin. Le bâtiment a en effet fait l'objet d'une promesse de vente au profit de Mlle FILEZ Nathalie demeurant à STRASBOURG pour servir d'habitation.

Le Conseil Municipal,
après en avoir discuté et conformément à l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **CONFIRME** que la Synagogue sise 10 rue de la Victoire à WINGERSHEIM n'est pas inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.
- **APPROUVE** la désaffectation et l'aliénation de l'immeuble pour servir d'habitation à Mlle FILEZ Nathalie.
(adoptée à l'unanimité)

3. Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal,
VU les tarifs de location de la Salle des Fêtes en vigueur depuis 1998 ;
VU les travaux de rénovation en 2010 :

- **DÉCIDE** l'application des tarifs suivants pour la Salle des Fêtes au 1^{er} janvier 2011 :

Associations ou particuliers LOCAUX

Assemblée générale association :	30 €
Manifestation associative à but lucratif :	230 €
Fête de famille d'un particulier :	300 €
Apéritif d'un particulier :	200 €
Réunion :	150 €

Associations ou particuliers EXTÉRIEURS

Manifestation associative à but lucratif :	460 €
Fête de famille d'un particulier :	460 €
Apéritif d'un particulier :	280 €
Réunion :	250 €

Pour toute demande

Supplément pour plus de 200 couverts :	50 €
Minoration non utilisation cuisine :	30 €

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 5 novembre 2010
et publication ou notification



Pour extrait conforme
Le Maire

Les délibérations du Conseil Municipal sont susceptibles d'être déferées à la censure du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou notification